



VILLE D'EYBENS
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2017

Le jeudi 9 novembre 2017 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 3 novembre 2017

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Françoise Felix - Marie-France Martinelli - Belkacem Lounes - Jean-Luc Rochas - Jean-Jacques Pierre - Mehdi M'Henni - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Pascale Jeandey - David Gimbert - Marc Baietto - Philippe Straboni - Antoinette Pirrello - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Francie Mégevand
Nolwenn Doitteau à Karima Mezoughi
Béatrice Bouchot à David Gimbert
Henry Reverdy à Nicolas Richard
Pascale Versaut à Philippe Straboni

Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 22
Ont donné pouvoir : 5
Absents : 2

1/ Approbation de la charte et adhésion au Plan Air Énergie Climat 2015/ 2020 - parcours 3

DEL20171109_1

La ville d'Eybens a fait le choix, par délibération du Conseil municipal du 05 octobre 2006, de s'associer à Grenoble Alpes Métropole, dans le cadre du Plan climat qui a évolué pour devenir Plan Air Énergie Climat (PAEC).

Ainsi, l'engagement de la ville a été réaffirmé le 17 septembre 2015 avec l'approbation par le Conseil municipal de la nouvelle charte 2015/2020 et l'adhésion au niveau 2 du PAEC.

Dans cette logique de continuité et au regard des actions mises en place dans le cadre du niveau 2, la ville d'Eybens souhaite naturellement faire évoluer son adhésion vers le niveau 3 intitulé "J'adhère, j'agis et je me fixe des objectifs quantifiés pour 2020". C'est le niveau d'engagement le plus élevé du plan métropolitain.

Pour rappel, le PAEC de la métropole grenobloise fixe des objectifs à trois horizons : 2020, 2030 et 2050 par rapport à l'année 2005.

à l'horizon 2020 :

- diminuer de 35 % les émissions de gaz à effet de serre, pour les grosses industries soumises en plan national d'allocation de quotas d'une part, et pour les autres secteurs d'autre part (résidentiel, transport, tertiaire, agriculture et petite industrie) ;
- diminuer de 30 % les consommations d'énergie par habitant ;
- atteindre une production d'énergie renouvelable sur le territoire de 20 % par rapport à la consommation énergétique totale ;
- réduire de 40 % les émissions de PM10 (particules en suspension dont le diamètre est de moins de 10 micromètres) ;
- réduire de 40 % les émissions de NOx (oxyde d'azote) ;

à l'horizon 2030 :

- diminuer de 50% les émissions de gaz à effet de serre ;



- diminuer de 40 % les consommations d'énergie par habitant ;
- atteindre une production d'énergie renouvelable sur le territoire de 30 % par rapport à la consommation énergétique totale ;

- à l'horizon 2050 :

- atteindre le facteur 4 pour les émissions de gaz à effet de serre, soit une division par 4 des émissions ;
- diviser par deux les consommations d'énergie.

Tableau récapitulatif des objectifs chiffrés (équipements publics et privés) pour les 3 horizons par référence à 2005 :

	A l'horizon 2020	A l'horizon 2030	A l'horizon 2050
Émission GES (gaz à effets de serre)	- 35%	- 50 %	- 75 %
Consommation d'énergie	- 30 %	- 40 %	- 50 %
Production d'énergie renouvelable (part de la production locale dans la consommation du territoire)	20 %	30 %	-
Émissions PM10	- 40 %	-	-
Émissions NOx	- 65 %	-	-

Pour atteindre ces objectifs, le PAEC est structuré autour de 6 axes d'actions :

- **Axe 1 :** aménager le territoire pour consommer moins et s'adapter au changement climatique,
- **Axe 2 :** diminuer la dépendance de l'habitat aux énergies fossiles en améliorant la qualité thermique des logements,
- **Axe 3 :** se déplacer plus sobrement en préservant la qualité de l'air,
- **Axe 4 :** consommer et produire localement en limitant l'impact sur l'environnement,
- **Axe 5 :** réduire l'impact du patrimoine et des services,
- **Axe 6 :** mobiliser les acteurs pour construire ensemble la transition énergétique.

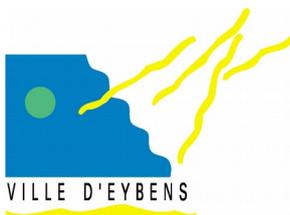
Dans ce cadre, et pour la période 2015-2020, le signataire de la charte du PAEC peut s'engager à franchir les étapes suivantes :

- **Parcours 1 :** « J'adhère au Plan Air Énergie Climat »,
- **Parcours 2 :** « J'adhère et j'agis »,
- **Parcours 3 :** « J'adhère, j'agis et je me fixe des objectifs quantifiés pour 2020 »

Ainsi, la ville d'Eybens décide de s'engager sur la voie du parcours 3 et se fixe les objectifs chiffrés suivants sur le patrimoine public à l'horizon 2020 par rapport à l'année 2014 :

- Réduire sa consommation d'énergie de 10 %
- Réduire ses émissions de CO2 de 17 %
- Réduire ses émissions de particules de 1 %
- Réduire ses émissions de NOx de 2 %
- Atteindre une production d'énergie renouvelable locale de + 4,5 %

La ville d'Eybens s'engage aussi pour mettre en place les actions prioritaires suivantes en lien



avec les 6 axes du PAEC pour la période 2015-2020 :

<p>Axe 1 : Aménager le territoire pour consommer moins et s'adapter au changement climatique</p>
<p>Maintenir la présence végétale : Pour la totalité des demandes de rénovations et/ou constructions, la ville par le biais du PLU et PLUI exigera une surface d'espaces verts de pleine terre sur les parcelles, incitera à la création de toitures terrasses végétalisées et cultivables et favorisera les stationnements en «béton-gazon».</p>
<p>Renforcer la présence de l'eau : Maintenir 5 fontaines d'agrément en état de fonctionnement, installer 2 bornes d'eau et 2 brumisateurs, installer 2 cuves récupératrices d'eau pour arrosage et alimenter les bornes vertes par 100% de l'eau de source et /ou eau de pluie.</p>
<p>Limiter l'imperméabilisation des sols : La ville introduira, via le PLU et PLUI, des mesures favorisant la perméabilisation des sols en favorisant le stationnement en «béton-gazon» et en exigeant le traitement des eaux pluviales sur la parcelle.</p>
<p>Planter des arbres : Planter 90 arbres d'alignement et de parc et inciter à en rajouter lors des projets futurs de réaménagement et/ou de construction.</p>
<p>Gérer les espaces verts d'une manière écologique : Utiliser 0% de produits phytosanitaires, adopter une tonte raisonnée dans l'entretien des espaces verts, privilégier les végétaux qui ne consomment pas beaucoup d'eau et baisser de 20 % la consommation d'eau d'arrosage.</p>
<p>Axe 2 : Diminuer la dépendance de l'habitat aux énergies fossiles en améliorant la qualité thermique des logements</p>
<p>Participer à l'opération mur mur 2 : Inciter 3 copropriétés eybinoises à y participer.</p>
<p>Inciter les habitants à changer les chaudières : Relayer activement l'information concernant les aides possibles des pouvoirs publics, notamment la prime air-bois.</p>
<p>Axe 3 : Se déplacer plus sobrement en préservant la qualité de l'air</p>
<p>Aménager l'espace pour inciter à l'usage du vélo : Créer 2 parkings à vélos sécurisés devant les écoles, installer en lien avec la Métro au moins 30 arceaux, 1 pompe à air publique et rénover certaines pistes qui sont en mauvais état.</p>
<p>Promouvoir l'utilisation du vélo : Organiser 18 ateliers par an de réparation et de réapprentissage du vélo et inciter les habitants par le biais de la communication ainsi que d'autres actions de sensibilisation à l'usage du vélo.</p>
<p>Développer l'accessibilité : Faciliter les déplacements piétons et rendre accessible le territoire de la commune en élargissant les trottoirs lors des travaux. Créer 2 zones de rencontre vitesse limitée à 20 km/h en lien avec la Métro.</p>
<p>Améliorer et suivre la flotte véhicules et vélos : Alimenter la flotte par l'acquisition d'1 vélo électrique et le remplacement de 2 voitures et/ou camionnettes à énergie fossile par 2 voitures électriques et GNV. Favoriser l'usage du vélo afin de tendre vers une augmentation de leurs kilomètres au détriment des voitures.</p>
<p>Se conformer à la future réglementation ZCR : Mutualiser et ou remplacer des véhicules (poids lourds et véhicules utilitaires légers roulants au diesel) par des motorisations GNV, électrique ou essence.</p>
<p>Impulser l'autopartage des voitures : Installer 2 stations CITIZ et inciter à leur utilisation par les usagers et par les agents.</p>

Inciter les habitants à passer vers l'usage du véhicule électrique : Installer 2 bornes publiques de recharge électrique.

Axe 4 : Consommer et produire localement en limitant l'impact sur l'environnement

Réduire et valoriser les déchets : Mettre en place un projet transversal visant à inciter au tri sélectif et à réduire les déchets dans 100 % des équipements municipaux via un plan d'actions comprenant notamment la promotion du magasin pour rien comme véritable illustration des efforts de réduction des déchets.

Favoriser le compostage : Créer 2 nouveaux lieux de compostage publics et 4 lieux de compostage dans les écoles et organiser 2 formations annuelles sur le compostage.

Contrôler en amont les commandes des produits et travaux : Intégrer dans 100% des marchés publics des clauses environnementales pour l'achat de produits et pour le choix des entreprises.

Favoriser le rapport des habitants à l'environnement : Permettre aux habitants de planter sur l'espace public en mettant à disposition des terrains cultivables (environ 11600m²), développer l'agriculture urbaine en créant 1 ferme et 1 lieu de production de champignons et viser l'atteinte d'au moins 3 signatures de la charte «Jardinons Eybens».

Développer l'énergie solaire : Équiper 3 toitures de bâtiments communaux de panneaux solaires photovoltaïques, installation solaire thermique (moquette) à la piscine municipale et inciter à l'adhésion d'au moins 3 foyers au projet Energ'y citoyennes.

Développer l'énergie verte : Viser l'atteinte de 70% d'équipements et bâtiments municipaux fournis.

Valoriser les produits locaux : Proposer à l'ensemble des animations organisées en collaboration avec la ville (courseton, Kermesse..) des produits locaux.

Axe 5 : réduire l'impact du patrimoine et des services - poursuivre la rénovation des bâtiments

Améliorer la performance énergétique d'une école primaire (Bel Air) avec rénovation BBC et prise en compte de la qualité de l'air intérieur.

Améliorer l'isolation thermique de 3 équipements communaux (odyssée, maternelle Bourg et bâtiment mairie).

Installer des chauffe eau solaire et améliorer le bouclage d'eau chaude sanitaire dans 2 équipements communaux dont le local du personnel du service des espace verts.

Remplacer la totalité des chaudières Fioul (100%) des bâtiments municipaux.

Favoriser les dispositifs à allumage et extinction automatiques dans les bâtiments municipaux qui en auraient besoin.

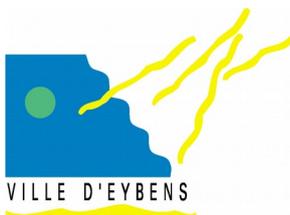
Développer le système LED et tendre vers 50% d'usage sur l'ensemble de l'éclairage des bâtiments municipaux.

Viser une baisse de consommation électrique de 10% dans les équipements municipaux en renforçant les relevés internes et en amplifiant la pose de sous compteurs électriques.

Viser une baisse de la consommation de l'éclairage public de 22% par le biais de la baisse des puissances lumineuses, la réduction des hauteurs des mats, la diminution des plages nocturnes d'éclairage et l'installation de mécanismes d'allumage et extinction automatique sectorisés.

Axe 6 : mobiliser les acteurs pour construire ensemble la transition énergétique

Créer une dynamique de mobilisation autour du projet réduction et valorisation des déchets à



Eybens.
Inciter les entreprises et les habitants à l'occasion des demandes de travaux et/ou permis de construire à : - Installer des cuves de récupération d'eau de pluie. - Respecter le décret qui porte sur la rénovation thermique des toitures et façades. - Changer les chaudières énergivores en bénéficiant des aides du pouvoir public. - Inciter à l'installation de panneaux photovoltaïques et à l'utilisation du solaire thermique.
Mobiliser les agents pour une utilisation modérée de l'électricité en expérimentant sur 3 équipements importants de la ville (mairie, odyssee et maison des habitants et de l'environnement).
Favoriser les actions de proximité dans 4 écoles de la ville (pedibus et vélo-bus) et inciter aux déplacements à pied lors des animations sociosportives et socioculturelles scolaires, périscolaires et extrascolaires.
Rénover le plan de déplacement administratif et le remplacer par un plan de mobilité (PDM) comprenant notamment l'étude et l'analyse de certaines actions possibles : - Mettre à disposition des tickets de bus dans les services pour les déplacements professionnels et favoriser une augmentation de 25 % de cet usage. - Inciter à l'utilisation des transports en commun et se fixer comme objectif d'augmenter l'adhésion des agents de 50% au réseau TAG. - Mettre en place une prime transport-bis pour aider les agents à acquérir des vélos. - Mettre en place la prime kilométrique pour aller plus loin dans la mobilisation des acteurs. - Analyser et approfondir la réflexion sur la possibilité de mettre en place le télétravail.
Sensibiliser 100 % des élèves d'Eybens, avant de passer au collège, à la sécurité routière et les former aux permis piétons et vélos en lien avec les acteurs de prévention.
Inciter 3 écoles à adhérer à l'opération défi des écoles à énergie positive et sensibiliser tous les élèves aux enjeux environnementaux à travers des actions éducatives et scolaires.
Organiser et/ou participer à 2 événements annuels dédiés à la thématique Air Énergie Climat (prime air-bois, inciter à l'usage de panneaux solaires thermiques...).
Mettre en place un comité de pilotage, avec la désignation d'un binôme d'élus et un technicien pilote pour en assurer le bon fonctionnement, avec pour objectif de suivre et de faire évoluer le plan d'action.

Le Conseil municipal décide, après avoir entendu cet exposé :

- d'adhérer au Plan Air Énergie Climat métropolitain pour la période 2015 – 2020, dans son parcours 3 ;
- de mettre en œuvre les actions prioritaires telles que décrites ci-dessus ;
- d'autoriser Le Maire à signer la nouvelle charte du Plan Air Énergie Climat et tout document relatif au Plan Air Énergie Climat ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité

2/ Décision modificative n°1 / 2017 - Budget Principal

DEL20171109_2

La DM 1 / 2017 présentée ce jour, ajuste le Budget Primitif et supplémentaire 2017.

Elle se résume comme suit :